Image not found or type unknown

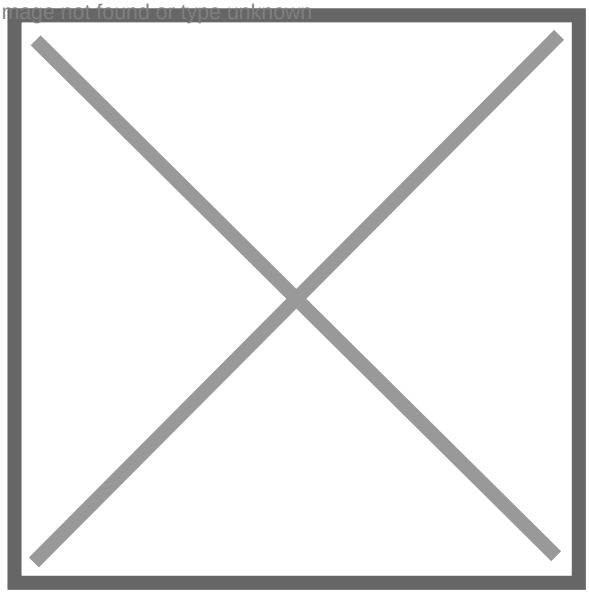

Conge paye suite a un depart a la retraite et une inaptitude

Par **sainta**, le **11/11/2008** à **11:09**

j ai ete declare inapte au travail par la medecin du travail le 10 avril 2006. mon employeur a pris la decision de ne pas me reclasser ni de me licencier,donc il me verse chaque mois mon salaire complet depuis cette date . il m a preciser qu il le ferai jusqu a ma retraite le 31 janvier 2009.Sur ma fiche de paie il me cumuler mes conges que je ne peut pas prendre puisque je ne travaille pas; ce mois ci il m a tout annuler en me disant que je n aurais pas droit au paiement de mes conges lors de mon depart a la retraite car je reste chez moi donc je ne n ai droit a rien est ce normal sachant que je n ai pas de travail effectif mais que je me tient a sa disposition pour tout reclassement (courrier que je lui ai adresse)je vous demande votre avis merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés